

Siège social :

2 allée Boyer
BP 10006
33323 BÈGLES Cedex

Tél. 05 56 31 66 75
accueil@soflux.fr

Établissement secondaire :

ZI n°3
44 route de l'Isle d'Espagnac
CS 60541
16160 GOND-PONTOUVRE

Tél. 05 45 68 95 68
accueil@soflux.fr

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE F/H

La parité est loin d'être atteinte dans nos métiers du bâtiment. La féminisation de nos équipes en électricité et plomberie reste un objectif RH pour nos entreprises. De ce fait il nous est quasi impossible de calculer les indicateurs d'index égalité F/H.

SNEE :

Entreprise de 251 à 999 salariés

Résultat 2021 : Non calculable *1

**1 Les indicateurs calculables représentent moins de 75 points, l'index ne peut être calculé. 15 points sur un maximum de 25 points pouvant être obtenus.*

Indicateur	Résultat/Note
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	Non calculable*2
Écart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes	Non calculable*2
Écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes	Non calculable*2
Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congés maternité	100% 15 points
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0 % 0 points

**2 Motif : L'effectif des groupes valides est inférieur à 40 % de l'effectif.*

Siège social :

2 allée Boyer
BP 10006
33323 BÈGLES Cedex

Tél. 05 56 31 66 75
accueil@soflux.fr

**Établissement
secondaire :**

ZI n°3
44 route de l'Isle d'Espagnac
CS 60541
16160 GOND-PONTOUVRE

Tél. 05 45 68 95 68
accueil@soflux.fr

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE F/H

La parité est loin d'être atteinte dans nos métiers du bâtiment. La féminisation de nos équipes en électricité et plomberie reste un objectif RH pour nos entreprises. De ce fait il nous est quasi impossible de calculer les indicateurs d'index égalité H/F.

S.E.R.E. :

Entreprise de 50 à 250 salariés

Résultat 2021 : Non calculable *

**1 Les indicateurs calculables représentent moins de 75 points, l'index ne peut être calculé. 35 points sur un maximum de 60 points pouvant être obtenus.*

Indicateur	Résultat/Note
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	Non calculable*2
Écart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes	17.5 % 35
Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congés maternité	0% (0/15)
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0 % (0/10)

**2 Motif : L'effectif des groupes valides est inférieur à 40 % de l'effectif.*